



SIBRECSA

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2021

Invitation pour ce comité envoyée par mail le 8/12/2021, suivi d'un courrier postal pour deux élus.

Pouvoirs : M. VUAGNOUX Philippe donne pouvoir à M. Bernard ROSSIGNOL
Mme Agnès DUPON donne pouvoir à M. Christophe BORG
Mme Élodie MATHIEZ donne pouvoir à M. Bernard ROSSIGNOL
M. Arnaud LARUE donne pouvoir à M. Christophe BORG

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, a été modifiée par la loi du 10 novembre 2021 qui reporte la fin des dispositions au 31 juillet 2022.

Quorum à 20 présents et 2 pouvoirs max. par élu présent.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, BORG, BOVICS, BRELLIER, BURDET, CERIA, COLONEL, DULEY, FILLON, GENOUX, GIRARD, GUILLAUME, HERAUD, MILLET, PERRIN, RAVIER M, ROBERT, ROSSIGNOL, STEFANI, VENTURINI, VIGIER. *20 présents et 24 votants*

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs, DONJON, DUPON (pouvoir à Mr BORG), GUILLEMAT, JOLY, LARUE (pouvoir à Mr BORG), MATHIEZ (pouvoir à Mr ROSSIGNOL), MLYNARCZIK, MOUCHOT, OLIVIER, PLISSON, UCAR, VANACKERE, VIAL, VUAGNOUX (pouvoir à Mr ROSSIGNOL). *14 excusés*

Etaient absents : Mesdames et Messieurs APPRATTI, BELLIN-CROYAT, BERGER-SABATTEL, CECON, DALIBEY, EXERTIER, GRANIER, GUILLOT, GUILLUY, JUTTEN, MEGRET, PATTE, PREVOST, RAFFIN, RAVIER A-S, REMY, ROUSSEL, SANTAIS, SOMME, TESSANNE, TRIOT-VANEL, WILLIAMS. *22 absents*

Secrétaire : M. Bernard ROSSIGNOL

SOMMAIRE

- 1- Compte rendu du Comité syndical du 22/11/2021
 - 2- Débat d'orientations budgétaires
 - 3- Tarifs 2022
 - 4- Ouverture anticipée des crédits en 2022
 - 5- Compte rendu des délégations du Comité syndical au Président
- Informations et questions diverses

L'ordre du jour a été précisé compte tenu de la démission de Mme Fabienne GABBANNA (Villard-Sallet), la Communauté de communes de Cœur de Savoie n'a pas encore nommé son remplaçant.

1- Compte rendu du Comité syndical du 22/11/2021

2021-051 (5.2)

Le compte-rendu valant procès-verbal est approuvé par le Comité syndical lors de la séance suivante et est consultable sur le site Internet du syndicat une semaine après son approbation.

Le président demande si les délégués ont des remarques sur le document transmis.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de valider le compte rendu du Comité syndical du 22 novembre 2021.

2- Débat d'orientations budgétaires

2021-052 (7.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui fait obligation d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB),

Vu la loi ° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), article 107 qui a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire pour toutes EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus,

Le Président informe que le ROB doit contenir les informations suivantes :

- Des orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
- Une présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- Les informations relatives (au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu) à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature), la durée effective du travail.
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.

Le rapport (ROB) sera transmis par le syndicat aux maires des communes et à ses adhérents dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Comité Syndical.

Le président précise les indications du rapport d'orientation budgétaire, en résumé :

Collecte sélective

- **La collecte des cartons en PAV**, leur traitement et la revente : la collecte a été intégrée au marché de collecte sélective pour la période 2020/2024, et une convention avec Savoie Déchets pour la mise en balle a été mise en œuvre. Une cinquantaine de conteneurs ont été installés mais les dotations ne sont pas terminées et le budget 2022 intégrera les dépenses prévisionnelles en conséquence.
- Le SIBRECSA s'est engagé aux côtés de Savoie Déchets et d'autres collectivités partenaires pour la construction d'un **nouveau centre de tri** sur Chambéry ; 2022 sera ponctuée par la construction du projet. Dans ce cadre, le SIBRECSA devra passer en **collecte sélective dite « multi matériaux »** compte tenu des contraintes techniques du nouveau centre de tri d'une part et d'un point de vue économique d'autre part. Cœur de Savoie passant au multi matériaux au 1^{er} janvier 2023, et considérant les investissements à entreprendre, le SIBRECSA devra se conformer à cette même échéance.
- Les **rendus de l'étude sur le tri des déchets** à la source et la collecte des biodéchets sont attendus pour fin juin 2022.
- La **densification du nombre de PAV** se poursuit, un **nouveau marché de fourniture de conteneurs** sera à étudier.

Déchèteries

- Le **contrôle d'accès des déchèteries** : première année de retours parfois difficiles techniquement. Il s'agit désormais d'apporter une attention particulière aux paiements par les professionnels. Les recettes devraient être plus régulières sur 2022.
- La **collecte de l'amiante** a été mise en place fin 2021 et continuera en 2022, le coût de la prestation est estimé à environ 60 000 €/an.
- Une **prestation de déchèterie mobile** sur Theys a été mise en place en 2021 et le SIBRECSA n'y finance plus de bennes isolées. Le coût est environ de 6500 €/mois. Cette prestation sera étendue aux secteurs du Haut Bréda et de la Vallée des Huiles en 2022. Les mises à disposition de bennes isolées seront stoppées en conséquence.
- Dans un but d'optimisation, les horaires des déchèteries ont été réadaptés en 2021, toutes les déchèteries ferment désormais à 18h le soir. Un seul gardien travaille sur certains créneaux choisis en fonction des taux de fréquentation.
- La mise en place de la **video protection** pourra être réalisée en 2022.
- Le SIBRECSA a lancé une consultation pour une étude relative à la gestion des biodéchets (de l'ordre de 40 000€ HT), elle fera l'objet d'une demande de subvention à l'ADEME. De même les investissements à prévoir et en lien avec l'étude seront intégrés au dossier de subvention de l'AAP AURABIODECH de juin 2022. Le **projet de broyage** n'ayant pas encore pu aboutir, pourra intervenir dans ce cadre.
- Considérant la vétusté des déchèteries, la **mise aux normes** et la passation des nouveaux contrats d'exploitation, des investissements sont à prévoir comme la rénovation/changement du chalet de Porte de Savoie, la clôture/haie de Crêts en Belledonne, l'installation de vestiaires avec douche(s), le passage des luminaires en LED, etc. un budget prévisionnel de 250 000 € est prévu pour 2022.

- Création de « **zones de réemploi** » dans les déchèteries de Porte de Savoie (investissement d'une benne fermée en 2021) et de Le Cheylas (benne fermée à rénover déjà sur place), en lien avec R'de Récup et Fibr'Ethik.

Une question porte sur les raisons de la vidéo protection : le président indique que la vidéo protection sera là pour dissuader et reconnaître des pilleurs/casseurs. Ce choix a été fait pour se protéger au mieux et les dossiers d'autorisations préfectoraux sont en cours. De plus cela permettra de sécuriser les gardiens qui sont parfois confrontés à des comportements violents.

Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles

- Une **étude d'optimisation sur la collecte OMR** pourra être engagée afin de générer des perspectives d'évolution des coûts à 10/20 ans, notamment en relation avec les augmentations attendues de la TEOM liées à des paramètres annexes.
- Les **travaux sur la chaudière de l'UIOM de Pontcharra** devraient se terminer fin décembre 2021. Après essais et analyse des performances dues par AREA/EXERGY, une réception des travaux pourra avoir lieu et ainsi les paiements restants en parallèle de la procédure de récupération des pertes financières et des préjudices. Les échéances et les montants ne sont pas encore connus.
- La poursuite du travail d'optimisation de la collecte OM, travail sur la **résorption des « points noirs »** sera une mission forte en 2022.

Fonctionnement général

- Le nouveau **site internet** du SIBRECSA devrait être finalisé en janvier 2022.
- Le SIBRECSA fera installer un **serveur informatique** dès que possible afin de sécuriser et de mieux gérer les données. Une maintenance est prévue.
- La création d'un **poste de chargé de communication**, devenu nécessaire et essentiel au fonctionnement du syndicat.
- Le suivi et la participation du SIBRECSA dans les actions du **CSA3D** continueront.
- La **TGAP** évolue peu en 2022, après une augmentation de 5 € en 2021, 2022 accuse une augmentation de 1€/tonne.
- L'acquisition d'un **véhicule électrique** est en cours.
- Les **travaux extérieurs aux bureaux du SIBRECSA** débuteront fin janvier. **De nouveaux bureaux** pourront également envisagés en cours d'année.
- Des actions en faveur de la **prévention des déchets** et en lien avec les adhérents du SIBRECSA seront élaborées en 2022.
- Un travail sur l'évolution du **LOGO** du SIBRECSA sera engagé dès le recrutement du chargé de communication.
- Possible recours à l'emprunt.
- La poursuite des missions du SIBRECSA.

3- Tarifs 2022

2021-053 (7.2)

3.1- Les prix des sacs de pré-collecte des déchets recyclables sont fixés à :

- sacs pour les emballages : 1,76 €/l'unité
- sacs pour le verre : 1,79 €/l'unité
- sacs pour les papiers : 1.65 €/l'unité

3.2- Le prix des gobelets sont fixés à :

- gobelets de 20cl : 0.34 €/unité
- gobelets de 33cl : 0.35 €/pièce,
- carafes : 0.89 €/pièce

3.3- Le prix de mise à disposition des composteurs individuels est maintenu à 15€/pièce (1 bioseau offert par composteur), celui des composteurs collectifs est de 20 € et celui des bio seaux à 3.50 €/pièce.

Pour information, les coûts actuels des équipements sont de :

- 40.15 € HT pour les composteurs individuels en bois de 400 L.
- 34.20 € HT pour les composteurs individuels en plastique recyclé de 445 L
- 56.25 € HT pour les composteurs collectifs en bois de 600 L
- 2.05 € HT pour les bioeaux

3.4- La redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères provenant des terrains de camping est maintenue à 15.47 €/emplacement (TGAP incluse), et à 12.38 €/emplacement (TGAP incluse) pour les campings ayant intégré une démarche de compostage. Cette redevance est appliquée aux terrains affectés aux gens du voyage.

3.5- La tonne incinérée en provenance de professionnels ou de clients divers passe à 131 € par tonne, TGAP incluse.

3.6- Le prix de la tonne incinérée en provenance des collectivités signataires de la charte CSA3D passe à 106 €, TGAP comprise.

3.7- Le prix de la tonne d'ordures ménagères et assimilés, collectée et traitée, pour les entités sous redevance spéciale est portée à 174 €/tonne soit au litre : 0.026 € /litre. La TGAP augmente de 1€/tonne en 2022.

3.8- Le prix d'un badge d'accès aux déchèteries dans le cadre d'un remplacement (perte ou détérioration) est fixé à 5 € l'unité.

3.9 – Tarifs pour les dépôts en déchèterie : pour les professionnels dès le premier dépôt, pour les particuliers et les associations, à partir de 30 m³ (30 000 litres) de dépose de déchets payants. Les communes et les diverses administrations assimilées bénéficient de la gratuité quel que soit les dépôts et les quantités.

Types de déchets	Valeur	Tarif
Bois	m ³	26 €
Déchets verts	m ³	12 €
Encombrants/DIB	m ³	26 €
Gravats	m ³	26 €
Plâtre	m ³	26 €
Déchets dangereux spécifiques	litre	6 €
Plastiques durs	m ³	10 €
Autres déchets : papiers, métaux, verre, déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes, néons, textiles, piles, cartouches d'encre, huiles minérale et végétale, cartons, etc.		gratuit

Le dépôt de déchets de professionnels dont des filières d'élimination professionnelles existent sont interdits. (Par exemple : pneus, huile de vidange pour les garages)

Le Comité syndical valide, à l'unanimité, l'ensemble de ces tarifs pour 2022.

4- Ouverture anticipée des crédits en 2022

2021-054 (7.1)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Considérant que le budget primitif du SIBRECSA 2022 sera voté en février 2022,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Président demande à pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, avant le vote du budget primitif de l'année 2022 :

Ouverture de crédits	Total des crédits ouverts au BP 2021	Ouverture anticipée des crédits en 2022
21	1 021 000 €	255 250 €
23	1 205 900 €	301 475 €

Le Comité syndical valide, à l'unanimité, les ouvertures de crédits pour 2022.

5- Compte rendu des délégations du Comité syndical au Président

2021-055 (5.4)

Décision 21-013 : l'offre de l'entreprise APAVE Lyon rive gauche – 33 avenue G. LEVY bât 22 BP116–69634 VENISSIEUX pour l'évaluation de conformité des équipements sous pression de l'UIOM de Pontcharra, soit le marquage CE des fonctions de sécurité de l'incinérateur, est acceptée pour un prix de 5 950 € HT.

Décision 21-014 : l'offre de l'entreprise WAT – 20 rue du Gamay ZAE Plan Cumin – 73800 PORTE DE SAVOIE pour la sécurisation électrique des équipements de l'UIOM de Pontcharra dans le cadre de la remise en conformité de la chaudière et de l'intégration des boucles instrumentées de sécurité, est acceptée pour un prix de 38 240 € HT.

Décision 21-015 : l'offre de l'entreprise Auto Dauphiné SAS Renault – 5 avenue Jean Vilar – 38400 St Martin d'Hères – pour l'acquisition d'un véhicule électrique de type Kangoo est acceptée pour un prix de 21 920.76 € HT.

Informations et questions diverses

Prochain comité syndical le mardi 8 février 2022 à 19h avec un bureau préparatoire le mardi 1^{er} février 2022.



